

ALTRES COMUNICACIONS

LE SAVOIR-FAIRE PIERRE SÈCHE,
UN PATRIMOINE CULTUREL
IMMATÉRIEL. POUR UNE
CANDIDATURE TRANSNATIONALE DE
NOTRE COLLECTIF AU LABEL UNESCO

CLAIRE CORNU

(Coordinatrice de la FFPPS et architecte-urbaniste)

En ayant recours à des matériaux de cueillette, l'homme a su faire preuve d'ingéniosité et d'adaptabilité pour répondre à ses besoins. Ainsi, partout où la pierre est présente à travers le monde, cette dextérité de l'œil et de la main pour assembler en calant, sans liant, des pierres tout venant, s'est diffusée oralement à travers les siècles. Ce savoir-faire bien particulier s'est forgé entre hommes de métier de la maçonnerie comme entre paysans. Quelque soit le type de pierre, ces maçonneries sont bâties sur les mêmes principes de base et les modèles diffèrent davantage par la forme de la pierre à disposition que par l'ouvrage à construire. La technique s'est affinée par empirisme. L'homme a épierré ses champs pour pouvoir les travailler, collecté les pierres en clapiers, les réemployant ensuite pour niveler les collines, installer et accompagner abri ou habitat, produire des banquettes cultivables, clôturer ses parcelles, les protéger et canaliser aussi bien l'eau que les troupeaux.

Cependant en France, les guerres ont emporté les hommes et l'industrie a répondu aux besoins de reconstructions, si prégnants alors, par l'apport d'autres systèmes constructifs. L'exode rural a vidé les collines et les montagnes, les machines agricoles et de terrassement ont bouleversé les comportements. Il s'est, de fait, opéré une brutale modification de la connaissance dans toutes les filières du bâtiment, de l'agronomie et de l'agriculture. Aujourd'hui, par perte des savoirs et par méconnaissance de leurs valeurs, le constat est redoutable. Cependant, à chaque fois qu'un paysage se referme, que le long des routes des murs s'écroulent et sont remplacés par du béton, de l'enrochement ou du gabion, cette évolution est ressentie comme un mélange de nostalgie et d'absurdité.

Or, ce système constructif ancestral ne relève plus seulement du pittoresque. Pour autant qu'elles soient correctement exécutées, ces maçonneries réunissent



Implantation d'un lotissement dans un ancien site de terrasses: intégration hasardeuse d'un système constructif bien différent qui fait offense au paysage (C. Cornu)

plusieurs qualités: fiables, souples, résistantes, parfaitement drainantes comme aucune autre maçonnerie. D'une part, ces caractéristiques sont essentielles pour jouer un rôle de prévention des risques naturels: dispositif anti érosif, bassin de rétention, gestion de l'eau des bassins versants. D'autre part, l'épaisseur de ces maçonneries, les anfractuosités, le maintien de l'humidité et l'inertie de la pierre, créent un écosystème avec un microclimat, véritable niche propice à une biodiversité favorable à la culture biologique et vecteur de maintien de corridors écologiques.

La pierre sèche façonne des paysages identitaires. L'UNESCO a d'ailleurs gratifié les paysages viticoles des «Cinque Terre» en Italie, du Haut Douro au Portugal et du Lavaux en Suisse. Pour autant, il reste à insister la considération de la vraie technique de la pierre sèche dans le cahier des charges de l'UNESCO. Renouer avec ces pratiques, c'est contribuer localement à une autre gestion du terroir: entretenir un paysage équilibré en résonance avec le «Grenelle de l'Environnement», dans un esprit de marketing territorial. Il suffit que ces paysages de pierre sèche soient cultivés et bien entretenus à l'année pour qu'ils expriment la qualité totale: celle du pays, celle des hommes, celle des productions. C'est pourquoi, progressivement, l'agriculture tend à utiliser leur image pour

attirer le consommateur friand de produits sains et authentiques faisant appel à la main de l'homme. Hélas, cette récupération se contente, encore trop souvent, d'ouvrages de décor.

Au-delà de l'offense au paysage, partout où la suppression des terrasses s'est opérée, ces transformations menacent la biodiversité. Partout où les catastrophes naturelles ont sévi, l'analyse des dégâts a diagnostiqué l'abandon de ce système constructif et mis à jour notre faiblesse, face à l'intelligence des anciens qui savaient inventer des aménagements simples et efficaces avec des matériaux de proximité, naturels et de réemploi, pour combattre l'érosion des sols et optimiser la gestion de l'eau. Or, sous l'angle de l'analyse du cycle de vie des matériaux et du coût global, la pierre sèche a une réelle pertinence économique. Qui plus est, développer le marché de la pierre sèche c'est offrir de l'emploi non industrialisable et non délocalisable, redonner sa noblesse au savoir-faire et agir durablement pour les territoires.

Patrimoine paysager, patrimoine culturel immatériel, c'est bien parce que dorénavant nous prenons conscience de la fragilité de notre terre que nous sommes interpellés par ces maçonneries à pierre sèche. Désormais, l'objectif de performance donne de l'intelligence au local pour une réponse globale et, dans cette logique, le savoir-faire est essentiel.

Pour une candidature transnationale de notre collectif au label UNESCO:

1. 2010 étape 1: inscription du savoir-faire sur la liste des métiers d'art rares en France, auprès de l'Institut Nationale des Métiers d'Art (INMA).
2. 2011 étape 2: accord du collectif français pour constituer une candidature transnationale dont la partie française serait conduite par le Ministère Français de la Culture.
3. 2011– 2014 étape 3: avec la SPS, rassemblement de notre collectif international autour de cette candidature, nation par nation. Chaque nation contacte son correspondant UNESCO.
4. 2014 – 2016 étape 3: création d'un comité représentatif chargé de la rédaction du dossier transnational final.

Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche (FFPPS):

Cette démarche a été impulsée par 2 boulangers (Roger Bouvier –Conseiller régional Président de la Commission environnement - et Paul Gilles –Président de la CMA84) suite au programme européen REPPIS (Réseau Européen des Pays de la Pierre Sèche 1996-1999) piloté par l'Agence Paysages et codirigé par l'APARE et le Parc naturel régional du Luberon.



3^{me} thèse de Doctorat d'ingénieur: Essais en 2013 Vaucluse pour un test de mur routier, programme scientifiques «PEDRA» (2011/2014) (C. Cornu)

La FFPPS est donc le fruit d'une coopération sur plusieurs années d'un réseau qui s'est progressivement constitué de praticiens, de chercheurs, d'institutions et de territoires. Ensemble, ils ont produits des outils et permis à l'échelle nationale: la reconnaissance de la technique, la valorisation du système constructif, la certification du savoir-faire et ainsi permettre aux ouvrages d'être pris en charge par les assurances professionnelles pour ouvrir un marché. L'officialisation de ce réseau a été demandée par le Ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'énergie afin d'intégrer la filière pierre sèche au sein du réseau des *Filières locales pour la construction durable*, lequel est coordonné par le Réseau Rural Français (RRF).

Assisté de l'Institut de recherche et de formation aux métiers de la pierre des Compagnons, à Rodez (12), la FFPPS a donc été fondée le 20 janvier 2012 à Avignon par :

- 3 Associations de praticiens: *Les Murailleurs de Provence*, *Artisans Bâtisseurs en Pierres Sèches* (ABPS) des Cévennes, *Confrérie des Bâtisseurs en Pierre Sèche* (CCBPS) du Gard.

- 3 Laboratoires scientifiques: *Laboratoire Géomatériaux* de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat de Lyon (ENTPE), *Laboratoire tribologie et dynamique des systèmes* de l'Ecole Centrale de Lyon, *Laboratoire Navier* de l'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris.
- 2 Institutionnels: Parc National des Cévennes, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse (CMA84).

Auxquels s'ajoutent depuis les associations de praticiens: Ardèche (07): *Collectif actions pierre sèche* (CAPS) en Rhône Alpes; Ariège (09): *Groupement d'artisans en pierre sèche* (GAPS); Hérault (34): *Muraillers languedociens*; Saône et Loire (71): *Laviers, Muraillers de Bourgogne*; Alpes Maritimes (06): *Muraillers de Vésubie* (en cours de constitution). Les ABPS se sont retirés de la FFPPS le 15 février 2013.

